



Par SDÉ et courriel

Le 27 mars 2024

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Marie-Michelle Côté
Avocate

Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 438 860-1901
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cote.Marie-Michelle@hydroquebec.com

Objet : Détermination du taux d'indexation applicable aux prix du tarif L en vertu de l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec pour le 1^{er} avril 2024
Votre dossier : R-4243-2023
Notre dossier : LTG07544

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité confirme le paiement des frais de participation dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2024-020 rendue par la Régie de l'énergie le 7 mars 2024.

Intervenants	Frais octroyés incluant les taxes
ACEFQ	7 605,92 \$
AHQ-ARQ	6 180,00 \$
AQCIE	8 000,00 \$
CIFQ	6 684,70 \$
FCEI	3 893,40 \$

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie-Michelle Côté

ME MARIE-MICHELLE CÔTÉ
MMC/jg

c. c. : AHQ-ARQ, ACEFQ, AQCIE, CIFQ et FCEI